

# ASCENSEURS – TRAVAUX LIES A LA MODERNISATION

## CHRONOLOGIE

**2 Juillet 2003** – Vote de la Loi Urbanisme et Habitat (U & H), surnommée « Loi SAE » (Sécurité des Ascenseurs Existants), qui soumet les propriétaires d'ascenseurs à des obligations de travaux avec 3 dates pour les échéances : 3 Juillet 2008, 2013 et 31 Décembre 2018 sauf pour les appareils installés après le 27 Août 2000 et marqués « CE ».

**9 Septembre 2004** – Décret d'application de la Loi Urbanisme et Habitat précise les risques et les préconisations de travaux.

**18 Novembre 2004** – 3 Arrêtés interministériels portant respectivement sur les travaux, l'entretien et le contrôle.

**13 Décembre 2004** – Arrêté ministériel concernant les critères de compétences des personnes chargées d'effectuer les contrôles quinquennaux.

**3 Juillet 2008** – Date butoir de la 1<sup>er</sup> tranche de travaux couvrant les risques les plus graves.

**25 Mars 2009** – Vote de la Loi Boutin qui repousse la 1<sup>er</sup> échéance en raison de la lenteur du démarrage des travaux

**31 Décembre 2010** – Nouvelle date butoir de la 1<sup>er</sup> tranche de travaux

**23 Juillet 2013** – Report de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux initialement prévue le 3 Juillet 2013 au 3 Juillet 2014 et moratoire sur la précision d'arrêt (Précision d'arrêt de la cabine (différence de niveau entre le palier et la cabine) de 2cm au plus = Moratoire).

**3 Juillet 2014** – Nouvelle date butoir de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

**3 Juillet 2018** – Date butoir de la 3<sup>ème</sup> et dernière tranche de travaux.

A CE JOUR, les 4 points critiques de la date butoir de la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux concernent :

- Précision d'arrêt (Reportée à 2018)
- Téléalarme (Téléphone mains libres « interphone »)
- Oculus (Ouverture circulaire pratiquée dans une porte, une cloison)
- Protection du personnel contre les chocs électriques